

## RÈGLEMENT

# Coupe Ambassador des Nations

## 1.- Idee et Concept

### 1.1 Définition

L'AJA (International Association of Jumping Riding Ambassadors) organise pour ses membres une épreuve sous la dénomination Coupe Ambassador, donnant lieu à un classement annuel des Epreuves AJA de Nations par Equipes, ceci pour une durée indéterminée.

### 1.2 Objectif

L'objectif de la Coupe Ambassador est d'encourager l'esprit d'équipe des nations qui participent, de promouvoir la compétition par équipe et de présenter aux délégués de pays AJA un argument supplémentaire pour motiver la participation aux concours internationaux AJA.

### 1.3 Mode de réalisation

Chaque organisateur d'un concours international AJA inclut dans son Avant-Programme une Epreuve AJA de Nations par Equipes de 4 cavaliers. L'épreuve se déroule selon le protocole des Prix de Nations et de ce règlement.

## 2. L'Epreuve AJA de Nations par Equipes

### 2.1. Réalisation

Pour une épreuve AJA de Nations par Equipes peuvent s'inscrire des équipes de nations, des équipes mixtes, des cavalières et des cavaliers du Grand Tour et du Petit Tour. Maximum 4, minimum 3 cavalières/cavaliers forment une équipe.

La réalisation a lieu selon l'article FEI 265.2 + 273.1, 3.1, 4.1 + 264.9.2.2 et les spécifications suivantes : 2 manches identiques, de 10 à 12 obstacles, hauteur : de 1,15 m. à 1,20 m. largeur: de 1,20 m à 1,30 m. Pas de rivière.

1ère manche : barème A au chronomètre, 2<sup>ème</sup> manche : Barème A sans chronomètre. Dans la 2<sup>ème</sup> manche, les 6 meilleures équipes de la 1<sup>ère</sup> manche prennent le départ dans l'ordre inverse du classement intermédiaire. Pour le résultat par équipe on tient compte des pénalités des 3 meilleurs cavaliers. En cas d'égalité de points, c'est le temps qui est décisif.

En cas d'égalité de points après 2 manches, il y a 1 barrage au chronomètre pour déterminer la 1<sup>ère</sup> place. 1 cavalier par équipe. L'ordre de départ comme dans la 2<sup>ème</sup> manche. Pour la suite du classement, ce sont les pénalités des deux manches et le temps de la 1<sup>ère</sup> manche qui comptent.

Un cheval par cavalier. Exceptionnellement, le Jury peut permettre deux chevaux par cavalier mais pas dans la même équipe.

### 2.2. Conditions de participation

Un CSIV-B est un concours par invitation de l'organisateur. Ont le droit de participer dans un concours AJA et dans toutes les épreuves (à exception de l'Epreuve de la Coupe Challenge) les cavalières et les cavaliers qui sont membres de l'AJA et qui ont payé leur cotisation de l'année en cours, ainsi que pour les candidats à l'affiliation à l'AJA et pour les possibles cavaliers invités par l'organisateur.

Ne sont pas admis cavalières et cavaliers qui étaient membres de l'AJA et qui pour quelconque motif ont été exclus de l'AJA par l'Assemblée Générale.

On permet un maximum de 3 équipes par nation.

### 2.3 Dotation et remise de prix des Epreuves par Nations d'Equipes

L'organisateur remet les prix en nature habituels dans les concours internationaux AJA. 4 prix d'honneur pour l'Equipe gagnante et des plaques aux 6 meilleures équipes, offerts par l'AJA.

## **3. L'épreuve AJA par Nations d'Equipes comme épreuve d'évaluation pour la Coupe Ambassador**

### 3.1 Définition d'une Équipe des Nations valide

Pour la Coupe Ambassador comptent les équipes formées par des membres AJA qui ont payé leur cotisation de l'année en cours. Au moins, trois cavaliers d'une équipe valide doivent avoir la même nationalité. L'appartenance d'un membre de l'équipe à un pays est prouvée par le passeport ou par la licence fédérale et pas par une simple licence d'invité.

Si quatre cavalières et cavaliers d'une même nation participent au concours, et se sont inscrits dans l'évaluation de la Coupe d'Europe, il n'est pas permis d'admettre un cavalier étranger dans l'Équipe de Nations valide.

Au cas où un pays a 2 ou 3 équipes au départ qui remplissent les conditions stipulées. L'Equipe de Nations valide doit être désignée une heure avant le début de l'Epreuve comme Equipe n° 1.

### 3.2. Évaluation des épreuves par Nations d'Equipes

Si 6 Équipes des Nations valides ou plus prennent le départ, on distribuera les points comme suit :

1 <sup>ère</sup> place = 6 points	4 <sup>ème</sup> place = 2 points
2 <sup>ème</sup> place = 4 points	5 <sup>ème</sup> place = 1 point
3 <sup>ème</sup> place = 3 points	

Si 5 Équipes des Nations valides ou moins prennent le départ, on distribuera les points comme suit :

1 <sup>ère</sup> place = 6 points	3 <sup>ème</sup> place = 2 points
2 <sup>ème</sup> place = 4 points	4 <sup>ème</sup> place = 1 point

Les équipes éliminées n'obtiennent pas de points.

Si moins de 3 Équipes des Nations valides prennent le départ, on ne distribue aucun point.

### 3.3 Epreuve finale de la Coupe Ambassador

La dernière épreuve de Nations d'Équipes valide de l'année calendaire compte comme Finale et obtient le double de points.

### 3.4. Calcul de l'évaluation de la Coupe Ambassador

Le classement est fait en additionnant les nombres des points accumulés dans les épreuves d'évaluation d'une année calendaire. A égalité de points à la clôture, c'est le:

- Nombres 1ères places
  - Nombres 2èmes places etc..
- qui comptent pour départager.

### 3.5. Remise des prix et dotation de l'évaluation de la Coupe Ambassador

La remise des prix a lieu régulièrement au cours du dernier concours AJA valide de l'année calendaire. Les 3 premières nations classées dans l'évaluation de la Coupe reçoivent des prix d'honneur AJA.

## **4. Général**

### 4.1 Évènements d'évaluation

Le calendrier des concours et donc les organisateurs des épreuves par Nations d'Equipes sont proposés annuellement par le Comité de l'AJA et sont approuvés par l'Assemblée Générale.

### 4.2. Exclusion en cas de sanctions

Les cavalières et les cavaliers qui ont été exclus pendant l'année naturelle de leur FN, sont éliminés du classement. De plus, la Commission disciplinaire de l'AJA peut expulser des cavalières et des cavaliers pour des raisons exceptionnelles.

### 4.3 Avant-Programmes

Les Avant-Programmes doivent être faits à temps, être présentés à la Commission Technique de l'AJA pour un contrôle, avant de les présenter à la FN correspondante.

### 4.4. Administration

La Commission Technique de l'AJA désigne un ou plusieurs membres pour administrer la Coupe Ambassador. Ceux-ci sont responsables du contact entre l'AJA, les organisateurs, les cavaliers et possibles sponsors.

### 4.5 Service de résultats

La Commission Technique de l'AJA maintient un service de résultats qui évalue les listes des résultats des épreuves par Nations d'Equipes valides, le classement intermédiaire de la Coupe Ambassador et le classement final. Le classement actuel est affiché sur le site Internet: [www.ajambassadors.com](http://www.ajambassadors.com)

### 4.6 Sponsoring

Pour financer les prix en nature et/ou pour aider les cavalières et cavaliers des pays nouvellement industrialisés d'Europe, on peut rechercher un ou plusieurs sponsors.

### 4.7. Publicité /PR

Les organisateurs des épreuves par Nations d'Equipes valides s'efforcent au maximum d'accorder aux médias des exclusivités, avant et après le concours, pour annoncer la tenue de la Coupe Ambassador et pour que l'évènement soit valorisé.

### 4.8 Divers

Pour tous les cas non réglés dans le présent Règlement, le Directeur Technique de l'AJA présent, en conformité avec les dispositions de la FEI et avec l'accord du Jury, prendra les décisions opportunes de façon à trouver une solution juste et correcte dans le domaine du possible, et en faveur du sport.

### 4.9 Validité du règlement

Cette 7ème édition en date du 1<sup>er</sup> mars 2009, annule et remplace le Règlement du 1<sup>er</sup> Mai 1998 et toutes les autres versions. En cas de différences dans l'interprétation, la version allemande est la seule valide.

15.02.2011